



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 010-20 C

Objet : RS - Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Centre-Bourg Phase 1 sur la commune de Barby

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

• conseillers excusés : 12

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Suzanne Boucher - Jérôme Esquevin - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Dominique Mornand - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 010-20 C

objet **RS - Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Centre-Bourg Phase 1 sur la commune de Barby**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que plusieurs communes de l'agglomération sont engagées dans la conduite d'opérations d'aménagement, dont l'objectif est de mener à bien des projets urbains répondant à des enjeux croisés en termes de logement, d'équipements publics, de qualité de vie, de mobilité, de paysage, etc.

La commune de Barby a initié dès 2014 une approche environnementale de l'urbanisme avec la définition de son schéma urbain de référence. L'enjeu est de revitaliser l'économie locale avec des commerces variés, offrant des services à la population résidentielle. Cette revitalisation s'accompagne d'un développement de l'urbanisation, pour permettre de répondre à la demande de logements sur la commune et aux besoins de développement de la clientèle et de l'activité commerciale. La première phase de l'opération Centre-Bourg requalifie et réorganise le cœur de Barby, avec notamment le développement d'une opération immobilière de 115 logements accueillant aussi de futurs commerces.

Le programme des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers des constructions a été déterminé par des études techniques menées pour le compte de la commune de Barby. Il comprend notamment :

- la requalification de voirie d'intérêt communautaire,
- la réalisation d'arrêts de bus,
- le dévoiement et la dépose d'un réseau d'assainissement eaux usées en amiante.

L'échéancier de réalisation de l'opération d'aménagement s'étale de 2019 à 2021.

Dans ce cadre, il convient d'approuver la prise en charge, par la Communauté d'agglomération, des équipements publics relevant de sa compétence et dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement, selon les principes précisés dans la convention de projet en annexe de la présente délibération.

La réalisation des travaux de voirie et de transports de compétence communautaire sera déléguée à la commune de Barby. Les tableaux suivants définissent les participations financières de la Communauté d'agglomération au programme des équipements publics de voirie et de transports.

Phase 1

PROGRAMME COMPLET DES EQUIPEMENTS PUBLICS (TRAVAUX + 8% FRAIS D'ETUDES)		MONTANT DES TRAVAUX + ETUDES	MONTANT DE PARTICIPATION AGGLO
Trottoir de la Mairie	VOIRIE	132 527 €	39 901 €

Le versement des participations au titre de travaux de la voirie s'effectuera en 2020 sur un échéancier à convenir dans la convention opérationnelle établie avec la direction concernée.

Phase 2

PROGRAMME COMPLET DES EQUIPEMENTS PUBLICS (TRAVAUX + 8% FRAIS D'ETUDES)		MONTANT DES TRAVAUX + ETUDES	MONTANT DE PARTICIPATION AGGLO
Avenue Principale	VOIRIE	76 464 €	19 894 €
Trottoir RD9	VOIRIE	96 252 €	19 008 €
Voie nouvelle (hors EU)	BUS	363 936 €	28 080 €
Carrefour Trousse (hors EU)	VOIRIE	47 447 €	20 537 €
	TOTAL	584 099 €	87 519 €

Les modalités prévisionnelles de mise en œuvre financières telles qu'indiquées et rappelées ci-dessus seront précisées par un avenant à la présente convention sur la base de l'estimation projet du programme des équipements publics de la phase 2.

Le versement des participations au titre de travaux de la voirie et des transports s'effectuera en 2021 et 2022 sur un échéancier à convenir dans la convention opérationnelle établie avec la direction concernée.

Pour les travaux d'assainissement eaux usées de compétence communautaire, en phase 2, Grand Chambéry assurera la maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux pour une réalisation au 1^{er} trimestre 2020.

Le dévoiement du réseau des eaux usées étant induit par l'opération d'aménagement et non par une sécurisation routière du domaine public, il revient à la commune de financer l'intégralité de ces travaux. Grand Chambéry prendra cependant à sa charge le retrait du collecteur amiante dans l'emprise du tènement déclassé en domaine privé pour la construction du bâtiment Imaprim. En dehors de ce périmètre, les réseaux abandonnés seront mis hors service et laissés en terre.

PROGRAMME COMPLET DES EQUIPEMENTS PUBLICS (TRAVAUX)		MONTANT DES TRAVAUX + ETUDES	MONTANT DE PARTICIPATION BARBY
Dévoiemnt EU	SDE	76 731 €	76 731 €
Dépose collecteur amiante	SDE	42 341 €	
	TOTAL	119 072 €	76 731 €

Grand Chambéry sera remboursé des dépenses qu'il aura réellement engagées au titre de sa mission en fin d'opération et présentera à la commune de Barby une demande de remboursement comportant le récapitulatif des dépenses supportées et des recettes éventuellement constatées.

La Communauté d'agglomération interviendra aussi au titre de sa compétence « équilibre social de l'habitat » par le financement des opérations de construction de logements locatifs sociaux et d'accèsion abordable. Au titre de son budget propre, les demandes de subvention seront étudiées selon les modalités définies par la délibération du 18 décembre 2019, dans la limite des autorisations d'engagement.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, approuvant le PLUi HD,

Vu la délibération n° 183-10 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2010 sur l'accompagnement des opérations d'aménagement menées par les communes dans le cadre du Programme local de l'habitat,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de projet pour l'opération Centre-Bourg Phase 1 sur la commune de Barby,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet de convention,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention de projet ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 010-20 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Centre-Bourg Phase 1 sur la commune de Barby

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 2 - Conventions publiques d'aménagement

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : annexe 2, annexe 3, annexe 4, convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23206H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23206H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au